



Pays de la Loire

Formulaire à retourner à :

croapl@croapl.org

ou

**Conseil régional de l'Ordre des
architectes
des Pays de la Loire**
Ile Rouge
17 rue La Noue Bras de Fer
44200 NANTES

Mise à jour du Tableau - Société

NB : Toute demande de mise à jour qui ne sera pas signée ou accompagnée du/des justificatif(s) demandé(s) ne pourra pas être prise en compte. Vous pouvez vérifier la situation de la société sur l'annuaire consultable sur internet (www.architectes.org).

Dénomination sociale

n° national n° SIREN

Cochez la/les modification(s) intervenue(s) dans la société :

- La société a changé de dénomination sociale à la date du :
- Joindre obligatoirement les justificatifs suivants :
- statuts à jour (datés, paraphés, signés par tous les associés) ;
 - procès-verbal de l'assemblée générale (datés, paraphés et signés) ;
 - extrait Kbis à jour

Ancienne dénomination sociale :

Nouvelle dénomination sociale :

- La société a changé d'objet social à la date du :
- Joindre obligatoirement les statuts à jour (datés, paraphés, signés par tous les associés).
- NB : Le nouvel objet ne doit pas mentionner d'activités commerciales, industrielles ou financières.

Ancien objet social :

Nouvel objet social :



La société a changé de capital social à la date du :

Joindre obligatoirement l'un des justificatifs suivants :

- statuts à jour (datés, paraphés, signés par tous les associés) ;
- procès-verbal de l'assemblée générale (datés, paraphés et signés) ;
- acte(s) de cession de parts.

Ancien capital social :

Nouveau capital social :

Des cessions de parts sont intervenues dans la société à la date du :

Joindre obligatoirement les justificatifs suivants :

- statuts à jour (datés, paraphés, signés par tous les associés) ;
- procès-verbal de l'assemblée générale (datés, paraphés et signés) ;
- acte(s) de cession de parts.

Ancienne répartition des parts / actions :

Architectes	n° Ordre	Nb de parts / actions	%	Non architectes	Nb de parts / actions	%
TOTAL						

Nouvelle répartition des parts / actions :

Architectes	n° Ordre	Nb de parts / actions	%	Non architectes	Nb de parts / actions	%
TOTAL						

NB : les architectes doivent être majoritaires en parts (plus de 50 %).
Les sociétés qui ne sont pas inscrites à l'Ordre ne doivent pas cumuler plus de 25 % des parts.



La société a changé de forme juridique à la date du :

Joindre obligatoirement les justificatifs suivants :

- statuts à jour (datés, paraphés, signés par tous les associés) ;
- procès-verbal de l'assemblée générale (datés, paraphés et signés) ;
- extrait Kbis à jour

Ancienne forme juridique :

Nouvelle forme juridique :

La société a changé d'établissement principal à la date du :

Joindre obligatoirement le justificatif suivant :

- un extrait Kbis à jour

Ancienne adresse

Code Postal Ville

Tél. Fax

E-mail Site internet :

Nouvelle adresse

Code Postal Ville

Tél. Fax

E-mail Site internet :

Il s'agit du siège social

Il s'agit d'une adresse de bureaux distincte du siège

NB : si le nouvel établissement principal n'est pas situé dans la région Pays de la Loire, le dossier d'inscription de la société sera automatiquement transféré auprès du nouveau Conseil régional. Les associés qui le souhaitent peuvent également demander le transfert de leur dossier personnel, par simple email.

La société a ouvert/modifié/fermé un établissement secondaire à la date du :

Joindre obligatoirement le justificatif suivant :

- un extrait Kbis à jour

Ancienne Adresse

Code Postal Ville

Tél. Fax

E-mail Site internet :

Fermeture

Nouvelle Adresse

Code Postal Ville

Tél. Fax

E-mail Site internet :

Ouverture



La société a changé de dirigeants à la date du :

Joindre obligatoirement les justificatifs suivants :

- statuts à jour (datés, paraphés, signés par tous les associés) ;
- procès-verbal de l'assemblée générale (datés, paraphés et signés) ;
- extrait Kbis à jour

Pour les SARL, EURL, SCP, SELARL :

Anciens Gérant(s) :

Nouveau(x) Gérant(s) :

NB : la moitié au moins des gérants doivent être architectes.

Pour les SA, SAS, SELAS, SELAFA :

Ancien Président :

Anciens Directeurs généraux :

Anciens autres membres du conseil d'administration/du conseil de surveillance :

Nouveau Président :

Nouveau(x) Directeurs généraux :

Nouveau(x) autres membres du conseil d'administration/du conseil de surveillance :

NB : le président, la moitié au moins des directeurs généraux, des membres du conseil d'administration et du conseil de surveillance doivent être architectes.

Fait à, le

Signature(s) du gérant unique, des cogérants
ou du président de la société (obligatoire) :

Cadre réservé à l'institution :

Statuts conformes : oui non

Observations :

.....

.....

.....

.....

.....

.....